



Pour dire non à la précarité qui touche l'ensemble des AESH, les organisations syndicales FSU, CGT éduc'action, FNEC-FP FO et SUD éducation appellent tous les personnels à se mettre massivement en grève le 13 juin et à se réunir devant la DSDEN des Côtes-d'Armor à 12h30 pour gagner un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !

Le gouvernement a engagé une grande concertation autour de l'école inclusive sans inviter les personnels AESH. Suite aux mobilisations de ces dernières années et aux difficultés de recrutement, le ministère a consenti à la CDIisation au 1er septembre des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté. Cette mesure reste très insuffisante au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail des AESH.

La grille salariale des AESH est devenue totalement obsolète en moins d'un an. Les trois premiers échelons (jusqu'à 9 ans de services) correspondent à une rémunération au SMIC ! Nous avons alerté le Ministre Pap Ndiaye sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongés des milliers d'AESH dans le contexte d'une forte inflation.

La réforme des retraites, imposée par le gouvernement, va encore aggraver la situation de ces collègues.

Les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette réussite est liée aux questions de la rémunération, des conditions de travail, de la formation et du statut. L'école ne peut être inclusive tant que les AESH qui la mettent en œuvre sont privés d'un vrai statut de la Fonction publique. L'annonce par la Commission Nationale du Handicap de la création d'un nouvel emploi regroupant les AESH et les AED est une nouvelle étape dans le mépris ! Cette mesure inadmissible doit être abandonnée.

Nous revendiquons :

- ▶ **la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;**
- ▶ **l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;**
- ▶ **la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;**
- ▶ **l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;**
- ▶ **la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;**
- ▶ **le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.**